

01/08/2022

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Weedon, tenue devant public, à l'Hôtel de ville de Weedon, située au 520, 2<sup>e</sup> Avenue, lundi, le 1<sup>er</sup> août 2022 à 19 h 30.

*Sont présents à cette séance :*

Monsieur le maire : Eugène Gagné  
Madame la conseillère : Maylis Toulouse  
Messieurs les conseillers : Daniel Sabourin  
Olivier Paiement  
Daniel Groleau  
Denis Rondeau

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le conseiller Pierre Bergeron est absent.

-----  
**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière est absente de cette séance

2022-120

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE madame Josée Bolduc, secrétaire de direction, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Eugène Gagné, ouvre la séance à 19 h 30 et présente l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis d'absence (vacances) du maire en septembre
4. Information sur le projet de complexe pour véhicules récréatifs
5. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
6. Intervention du public (*tout sujet d'intérêt municipal*)
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Dépôt de la correspondance du mois de juillet 2022
9. Administration
  - 9.1 Nomination d'une greffière-trésorière adjointe
  - 9.2 Refinancement du règlement d'emprunt n°2005-003
  - 9.3 Appel d'offres – mise aux normes du Centre communautaire de Weedon
  - 9.4 Plan d'intervention des infrastructures municipales (année 2022)
  - 9.5 Autorisation de paiement – décompte progressif n°3
10. Urbanisme et développement
  - 10.1 Vente de terrain – 730, rue des Pionniers – Nadia Ousserhir & Rachid Messaoudi
11. Loisirs et culture
  - 11.1 Projet de surface bétonnée multisports
12. Divers et affaires nouvelles
13. Informations des membres du Conseil
14. Périodes de questions (*exclusivement aux sujets à l'ordre du jour*)
15. Levée de la séance

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2022-121

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Olivier Paiement

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. AVIS D'ABSENCE (VACANCES) DU MAIRE EN SEPTEMBRE**

Le maire, M. Eugène Gagné, avise les membres du conseil et l'assistance qu'il sera absent pour une période de deux semaines, en septembre, période incluant la prochaine séance régulière du conseil municipal.

**4. INFORMATIONS SUR LE PROJET DE COMPLEXE POUR LES VÉHICULES RÉCRÉATIFS**

Le maire, accompagné de l'inspecteur en bâtiment, M. Nicolas Blouin, donne des informations au sujet du projet privé de complexe pour les véhicules récréatifs prévu dans la municipalité et fait une mise au point sur le rôle de la municipalité dans ce projet.

Annoncé dans les médias par ses promoteurs au cours du mois de juillet, le projet a suscité beaucoup de réactions de la part de la population.

Les questions des personnes présentes portent principalement sur :

- les milieux humides, la protection de la faune, la flore et le milieu de vie ;
- la mise en place de leviers pour assurer le respect des engagements des promoteurs, l'ampleur de la « marina » ;
- les zones inondables et les inondations ;
- la participation de la Municipalité auprès de l'Association des plaisanciers de Weedon (APW) et intervention de Mme Lafrance, présidente de l'APW, afin d'inciter plus de riverains à devenir membres de l'association ;
- la capacité du réseau d'égout et du réseau d'aqueduc de recevoir et de fournir à cette future demande ;
- l'augmentation de la circulation sur la rivière et le lac et l'identification des hauts-fonds ;
- l'augmentation de la clientèle au poste d'essence existant, déjà très achalandé ;
- l'installation d'une station de lavage de bateaux, la myriophylle en épi ;
- la location à court terme ;
- l'accès au parc pour l'ensemble des citoyens (glissades d'eau, piscine, etc.).

**5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2022-122**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**6. INTERVENTION DU PUBLIC (tout sujet d'intérêt municipal)**

Aucune question

**7. ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du règlement 2021-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2022-123**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de **380 119,34 \$** et est détaillée comme suit :

Opérations courantes payées	16 976,21 \$
Opérations courantes à payer :	<u>275 439,87 \$</u>
Sous total	<b>292 416,08 \$</b>
Salaires payés :	<u>87 703,26 \$</u>
<b>Grand total :</b>	<b>380 119,34 \$</b>

Que le rapport soit classé sous le numéro 07-2022 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**8. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de correspondance a été déposée en comité plénier du conseil.

Suite à une demande acheminée par un citoyen, un suivi du dossier « *piste cyclable* » est fait.

Aucune autre information spécifique n'est à noter, par conséquent, le maire, monsieur Eugène Gagné, fait le dépôt des correspondances du mois de juillet 2022.

**9. ADMINISTRATION**

**9.1 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

**ATTENDU QUE** la directrice générale / greffière-trésorière peut être absent pour diverses raisons et pour un temps indéterminé ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de nommer une greffière-trésorière adjointe afin de permettre la poursuite de certains dossiers;

**À CES CAUSES ;**

**2022-124**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** madame Josée Bolduc, secrétaire de direction à la Municipalité, soit nommée greffière-trésorière adjointe, à compter des présentes, et qu'elle soit et est autorisée à signer tout document en remplacement de la directrice générale / greffière-trésorière et ce uniquement en l'absence de celle-ci.

**ADOPTÉE**

## **9.2 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°2005-003**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon doit procéder à un refinancement relativement au règlement d'emprunt n°2005-003 ;

**2022-125**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser le refinancement du règlement d'emprunt n°2005-003, auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François, pour une période de 5 ans, représentant un montant de 42 000 \$, au taux de 6,25% et payable semestriellement ;

D'autoriser monsieur Eugène Gagné, maire et madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorier, à signer les documents concernant l'émission du nouveau billet municipal.

**ADOPTÉE**

## **9.3 APPEL D'OFFRES – CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON**

**ATTENDU QUE** la Municipalité bénéficie d'une aide financière provenant du *Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales* (PRACIM) pour la mise aux normes du Centre communautaire de Weedon ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a l'obligation de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) certains documents, dont le résultat de l'appel d'offres, avant le 30 septembre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2022-126**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Maylis Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'appel d'offres public pour la mise aux normes du Centre communautaire de Weedon soit acheminé au SE@O et qu'un avis soit diffusé dans un journal, tel que requis par la loi ;

QUE la firme Lemay Côté architectes inc. est mandatée pour la préparation des documents relatifs à l'appel d'offres, tel qu'indiqué dans l'offre de services OS-999-21 accepté par la résolution n°2021-262.

**ADOPTÉE**

## **9.4 PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (ANNÉE 2022)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a confié à la firme Exp. le mandat de préparer un plan d'intervention permettant d'identifier les travaux prioritaires à réaliser et aussi répondre aux exigences de l'engagement n°43 de la *Politique nationale de l'eau* ;

**ATTENDU QUE** ce plan d'intervention doit être préparé suivant les exigences et recommandations du *Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées* publiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) publié en novembre 2013, incluant les modifications proposées par le MAMH, soit le *Complément relativement à la réalisation d'un plan d'intervention* et les tableaux révisés ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**2022-127**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon approuve le rapport portant sur le plan d'intervention des infrastructures municipales (année 2022) préparé par Exp inc. et autorise le dépôt pour son approbation finale par les instances gouvernementales concernées.

**ADOPTÉE**

**9.5 AUTORISATION DE PAIEMENT – DECOMPTE PROGRESSIF N°3 (7<sup>e</sup> AVENUE)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon a reçu de Exp. le décompte progressif n°3, relativement aux travaux exécutés sur la 7<sup>e</sup> Avenue, en date du 22 juillet 2022, par l'entrepreneur Lafontaine & Fils inc. ;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont jugés conformes ;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2022-128**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel Sabourin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal accepte la recommandation de paiement, pour le décompte progressif n°3, et autorise la directrice générale/greffière-trésorière ou la greffière-trésorière adjointe à verser à Lafontaine & Fils inc. la somme de 458 342,84 \$, montant incluant les taxes et tenant compte de la retenue contractuelle de 10%.

**ADOPTÉE**

**10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**10.1 VENTE DE TERRAIN – 730, RUE DES PIONNIERS – NADIA OUSSEHIR & RACHID MESSAOUDI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a reçu une offre d'achat pour le lot 6 461 915, situé au 730, rue des Pionniers ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette offre a été déposée par madame Nadia Ousserhir et monsieur Rachid Messaoudi ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2022-129**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Groleau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Weedon vende, sans garantie légale et conventionnel de qualité, à madame Nadia Ousserhir et monsieur Rachid Messaoudi, l'immeubles suivant, à savoir :

**DÉSIGNATION**

Un immeuble situé au 730, rue des Pionniers, sur le territoire de la municipalité de Weedon, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE NEUF CENT QUINZE (6 461 915), du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Compton.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE ladite vente soit consentie pour la somme de QUINZE MILLE SIX CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS ET DIX CENTS (15 656,10 \$) dont le paiement complet sera effectué lors de la signature de l'acte devant notaire, en plus des taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels actes.

QUE M. Eugène Gagné, maire et Mme Marie-Claude Cloutier, directrice générale et greffière-trésorière, ou en son absence Mme Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le susdit acte de vente à intervenir et tous documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## **11. LOISIR ET CULTURE**

### **11.1 PROJET DE SURFACE BÉTONNÉE MULTISPORTS**

**ATTENDU QUE** le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 4 de la MRC du Haut-Saint-François soutient les démarches reliées à la vitalisation des municipalités impliquées ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Weedon manifeste la volonté de déposer un projet dans le cadre du FRR – volet 4 et que par ce projet elle compte :

- offrir à ses citoyens un meilleur niveau de vie,
- retenir la population et attirer de nouveaux résidents,
- maintenir et offrir davantage de services pour l'épanouissement de la population ;

**À CES CAUSES ;**

**2022-130**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** le conseil municipal de Weedon approuve le projet de surface bétonnée multisports qui sera installée dans le secteur Fontainebleau et qu'il appui la démarche de demande d'aide financière auprès du FRR – volet 4 pour sa réalisation ;

**QUE** madame Marie-Claude Cloutier, directrice générale, soit et est autorisée à présenter et à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

## **12. DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES**

Le conseiller Denis Rondeau rappelle et invite la population à participer à l'événement *Weedon en fête!* qui se tiendra les 12 et 13 août prochain au parc de l'aréna de Weedon.

## **13. INFORMATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS** (exclusivement à l'ordre du jour)

- On demande s'il y aura une publication pour annoncer *Weedon en fête!*
- Une citoyenne s'informe de l'endroit où est situé la rue des Pionniers.

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2022-131**

À 20 h 44, la conseillère Maylis Toulouse propose la fin de cette séance ordinaire.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

**MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

---

Eugène Gagné,

Maire

---

Josée Bolduc

Greffière-trésorière adjointe

Je, Josée Bolduc, certifie que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

---

Josée Bolduc, greffière-trésorière adjointe